

PLU - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

Donnée DU

Actualité : **Données à jour****I. Définition**

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

www.pluenligne.paris.fr

La PLU localise sur son document graphique au 1/2000^{ème} par des périmètres bleus foncé des emprises où la construction est limitée en hauteur. La limitation s'exprime en hauteur par rapport au sol, ou par une altitude dans le système de Nivellement Orthométrique de la Ville de Paris.



Hauteur maximale des constructions par rapport à la surface de nivellement de l'îlot



Hauteur maximale des constructions par rapport au Nivellement Orthométrique

La règle applicable à ces espaces est indiquée à l'article UG.10.1 1° du règlement de la Zone Urbaine Générale.

Cette couche contient la géométrie de toutes ces emprises.

II. Modèle de données**Données surfaciques.****Attributs :**

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_HMC	Numéro du polygone HMC	N	
HMC	Type de hauteur.	C 3	SOL : Hauteur par rapport au sol NO : Nivellement orthométrique
HT_HMC	Hauteur limite en m	N	

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, laquelle a été approuvée par le Conseil de Paris les 6, 7 et 8 octobre 2020.

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000^{ème} du PLU. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr